

H A B I T A T S	Habitats marins	Habitats particuliers	Code Natura 2000	Niveau enjeu	Impact potentiel (tableaux 21 ; 22)
	Biocénoses du substrat meuble de l'infralittoral et du circalittoral	Bancs de maërl	1110-3 ; 1160-2		L1 ; L2 ; L6 ; L8
		Herbiers à <i>Zostera marina</i>	1110-1		
	Biocénoses du substrat dur de l'infralittoral et du circalittoral	Ceintures de laminaires	1170-5 ; 1170-6		J8 ; K8
		Champs de blocs	1170-9		
Justification des impact(s) potentiel (s) sur les principaux enjeux environnementaux identifiés					
<i>Rappel : le nouveau schéma des structures encadre désormais l'élevage de la quasi totalité des coquillages selon les différentes techniques possibles dont l'élevage sur filières et en containers qui n'étaient pas encadrés précédemment.</i>					
Pression	Composante	Impact et niveau	Remarques		
Dérangement	Oiseaux marins	B5	<p>Les zones fonctionnelles pour la nidification de l'avifaune dépendante du milieu marin sont regroupées dans ce bassin au niveau des îles et îlots de l'archipel des Sept-Îles (Ile Plate, Ile aux Rats, Le Cerf, Ile aux Moines, Ile Bono, Ile Malban, Ile Rouzic) ainsi que des Caps d'Erquy - Fréhel et l'archipel de Bréhat qui ne sont pas compris dans les périmètres des autres bassins. Ces zones ne sont pas concernées par des activités de cultures marines du fait de leur éloignement du littoral pour les Sept-Îles et de leur présence sur les étages du supralittoral (falaises). Les principales zones fonctionnelles présentent dans ce bassin et susceptibles d'être impactées par les activités de cultures marines sont les zones d'alimentation qui s'étendent largement. Ce sont des zones supposées comme pour les espèces pélagiques qui nichent sur les Caps d'Erquy - Fréhel qui peuvent s'étendre jusqu'à 30 km au large. Les zones d'alimentation et d'estivages des Puffins des Baléares qui peuvent concentrer plusieurs milliers d'individus comme en baie de Saint-Brieuc jusqu'au isobathes - 10m, les zones d'alimentation pour l'Océanite tempête qui se répartissent entre les îles anglo-normandes, l'archipel de Chausey et la baie de Saint-Brieuc. Ce sont des zones d'alimentation pour de nombreuses espèces qui se répartissent largement en mer mais pour lesquelles les connaissances fines sont inexistantes, à l'exception des suivis télémétriques sur les Fous de Bassanpar la RNN des Sept-Îles et des Puffins des Baléares.</p> <p>L'impact lié au dérangement sur les oiseaux marins est considéré comme modéré, d'après le RTE et les PAMM. Comme ailleurs des phénomènes "d'habituation" de certains oiseaux aux activités de cultures marines peuvent être observés localement. L'implantation de nouvelles activités sur ce secteur peut cependant générer un impact en terme de dérangement notamment lors de la phase d'implantation des structures d'élevage. L'implantation de nouvelles structures peut également générer des pertes de zones d'alimentation. Toutefois, pour l'heure aucun suivi des interactions des structures de cultures marines au large sur l'avifaune marine n'a été réalisé.</p>		
	Mammifères marins (phoques gris)	A5	<p>L'archipel des Sept-Îles est un site majeur en France métropolitaine pour la reproduction de cette espèce avec celui de Molène. Les populations de la Manche sont les plus méridionales d'Europe. L'impact lié au dérangement sur les mammifères marins est considéré comme modéré, d'après le RTE et les PAMM.</p> <p>Les activités de cultures marines sont actuellement inexistantes autour des reposoirs connus pour les phoques gris. Cependant, l'implantation de nouvelles activités sur ces secteurs peut générer un impact en terme de dérangement notamment lors de la phase d'implantation des structures d'élevage et de leur exploitation. Le phénomène d'habituation des phoques aux activités de cultures reste à démontrer, toutefois en baie du Mont-Saint-Michel il est signalé un phénomène d'habituation des colonies de phoques à proximité des concessions de bouchots et des activités mytilicoles associées.</p> <p>Concernant les cétacés présentant un enjeu fort, cette pression potentiellement générée par les techniques sur filières et en containers ne semble pas affecter de manière modérée ou forte cette composante, au vu de l'importante mobilité de ces espèces.</p>		

Pertes physiques d'habitats (étouffement, colmatage)	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral de type herbiers (1110-1)	L1	Les herbiers à zostère marine (1110-1) sont situés sur le haut infralittoral entre 0 et 10m de profondeur. Dans ce bassin de production, les techniques encadrées par le schéma des structures susceptibles de se développer à ce niveau et de générer cette pression, sont les élevages sur filières et en containers par étouffement direct des herbiers par la pose des containers et des corps-morts (pertes physiques). Il faut noter cependant que ces impacts sont localisés au droit de ces ouvrages. Pour les herbiers à zostère marine situés à l'interface du niveau infra et médiolittoral (0 à -1m de profondeur lors des basses mer exceptionnelles de vives-eaux), les techniques encadrées par le schéma des structures susceptibles de se développer à ce niveau et de générer cette pression sont les élevages en surélevé et en containers par étouffement direct des herbiers par la pose des structures d'élevage. Cette pression peut être accrue par la sédimentation des fèces et pseudo-fèces des coquillages sous les structures d'élevage ou à proximité immédiate en fonction des conditions hydrodynamiques. Les herbiers concernés sont ceux qui ne sont pas compris dans les périmètres des autres bassins de production, notamment ceux de l'archipel de Bréhat et de l'embouchure du Trieux, de la baie de Paimpol au large, ceux situés entre le bassin 6 et 7 le long du littoral Est de la baie de Saint-Brieuc, entre le cap Fréhel et la baie de Lancieux et enfin au niveau de l'archipel des Sept-Îles (voir état des lieux).
	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral et du circalittoral de type maërl (1110-3 ; 1160-2)		Le maërl connu (1160-2 ; 1110-3) compris sur les parties intralittorale et circalittoral de ce bassin se situe dans la baie de Saint-Brieuc, au large des Caps d'Erquy-Fréhel, les bancs au large des communes de Paimpol et de Plouézec et dans la baie de Lannion. Les techniques d'élevage sur filières ou en containers sont susceptibles de se développer sur cet étage et pourraient impacter le maërl par étouffement direct, par la pose des containers et des corps morts ou par privation de lumière par les filières d'algues et de coquillages.
Dommages physiques : abrasion	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral de type herbiers (1110-1)	L2	Les activités d'élevage au sol susceptibles de contribuer à cette pression sont liées aux dragages des coquillages. Outre le fait que les surfaces dédiées à l'élevage au sol sont actuellement largement inférieures aux surfaces exploitées par le passé dans le département des Côtes-d'Armor, notamment pour l'élevage d'huître plate, la tendance générale de cette technique est à la baisse pour l'ostréiculture, passant de l'élevage au sol au surélevé. L'impact de cette pression n'est cependant pas avéré comme en témoigne la superposition de certaines concessions de cultures marines et d'habitats de type herbiers de zostères et maërl. C'est le cas en baie de Morlaix où l'expansion récente des herbiers de zostères ne semble d'ailleurs pas se limiter aux secteurs inexploités.
	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral et du circalittoral de type maërl (1110-3 ; 1160-2)		
Déchets marins	Oiseaux marins	B4	Les déchets marins présentent des risques pour les oiseaux qui les avalent ou s'y enchevêtrent. Les espèces principalement touchées étant celles qui s'alimentent en surface (paridés, etc.) et les panctonophages (puffins, etc.). Les fulmars boréaux trouvés morts sur les côtes de la Manche et Mer du Nord présentent fréquemment des quantités élevées de particules plastiques dans leur estomac. Par ailleurs, les poussins de différentes espèces (exemple : cormorans, fou de bassan, etc.) sont parfois retrouvés enchevêtrés dans leurs nids par des déchets de types fils ou filets par exemple. Les activités de cultures marines peuvent participer de façon significative à l'émission de déchets plastiques comme les collecteurs, poches, crochets d'attache, etc. arrachés aux structures lors d'épisodes météorologiques important.